

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
21 Octobre 2016**

**OBJET** : Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 64 logements locatifs sociaux à Allauch par la Phocéenne d'Habitations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations, une subvention de 300 000 € destinée à accompagner l'acquisition en VEFA de 64 logements quartier Les Tourres à Allauch, portant sur un coût d'investissement prévisionnel de 10 583 513 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale et de réservation de 10 logements;
- de procéder à l'affectation de crédits indiquée dans le rapport ;
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe V du rapport.

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au titre de l'AP n° 2016-18008J, au chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**